

le lot
46

la
cgt

union départementale

PAS DE CONQUETES SOCIALES, SANS LIBERTE de MANIFESTER! SANS LIBERTES SYNDICALES!

Alors que le 5 février a été une journée de manifestations et de grèves sur tout le territoire, l'Assemblée nationale a adopté une loi, liberticide, portant ainsi une attaque sans précédent à la liberté fondamentale de manifester !



Gardes à vue, utilisation de grenades, de LBD, violences policières : une Répression INADMISSIBLE envers les Manifestants !

Alors que partout en France un mouvement social aux revendications légitimes continue de prendre de l'ampleur, le gouvernement n'y répond que par la violence, la surdité et les atteintes aux libertés fondamentales. Cette loi met en place un véritable arsenal répressif dangereux pour une démocratie et un État de droit.

Ainsi, il sera loisible aux préfets de prendre des interdictions administratives de manifester sur tout le territoire et pour une durée d'un mois contre des personnes qui n'ont absolument commis aucune infraction !

Dans le Lot, Le 28 juin dans le cadre d'une journée d'action intersyndicale CGT/FO pour l'augmentation des salaires pensions, et l'abrogation des ordonnances Macron qui accentuent la précarité, une distribution de tracts s'était déroulée sans incident au péage de Gignac (A20). En plein mois d'aout, 5 militants CGT étaient convoqués à la gendarmerie. Le procureur vient de décider de poursuivre en convoquant au tribunal le secrétaire général de l'Union Départementale CGT, le 10 mai 2019. Cette convocation, constitue une forme de répression syndicale avec pour ambition de «Casser du militant», «dissuader de manifester».

Malgré notre demande pour arrêter l'usage notamment des LBD et grenades lors des manifestations, le conseil constitutionnel trouve normal que les forces de l'ordre puissent blesser et mutiler des manifestants. De fait, il dissuade ceux qui veulent exercer leur droit de manifester en toute sérénité. **Le maintien de l'ordre doit être «pacifique».**

La CGT dénonce la carence de l'État en matière de protection des manifestants.

L'usage injustifié, disproportionné et dangereux d'armes, lors des manifestations est à proscrire. La liberté de manifester est un droit fondamental.



La CGT compte bien poursuivre son action pour :

- Le rétablissement du droit de manifester en toute liberté,
- L'interdiction de l'utilisation des LBD, des grenades par les forces de l'ordre, lors de toutes mobilisations,
- L'arrêt de toute forme de répression syndicale.

Ensemble nous devons réagir face à l'injustice!

Il n'y a pas de conquêtes sociales (salaires, emploi, protection sociale...) sans libertés syndicales, ni liberté de manifester ! **Réagissons ensemble ! Soyons nombreux !**

La CGT du Lot appelle tous les citoyens à un Rassemblement :

Mardi 12 février à 17h00

devant le tribunal de Cahors

Pour la liberté de Manifester, pour les libertés syndicales !